

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au Bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

SAUMUR, 8 JUIN

A LA CHAMBRE

Un orage. — Samedi, l'ordre du jour, pacifique, ne laissait pas prévoir le tumulte qui a fait passer un mauvais quart d'heure à M. de Mahy (lequel vice-présidait en l'absence prolongée de M. Floquet). Il a éclaté inopinément lorsque le ministre de l'intérieur a déposé le projet de loi relatif à la caisse des retraites ouvrières.

M. Déroulède est alors monté à la tribune pour dire que ce projet serait voté à la Chambre, mais qu'il pourrait bien dormir indéfiniment dans les cartons du Sénat ; M. Constans, s'il ne s'engageait pas à faire de ce projet une question ministérielle, passerait pour un charlatan.

— Vous êtes le domestique de Boulanger ! crie-t-on à gauche.

— Et les ministres ceux d'une majorité infâme ! riposte le bouillant député.

Pour le coup l'orage a éclaté.

De son banc, M. Déroulède a fustigé « les domestiques de M. Constans », « la majorité infâme », à quoi opportunistes et radicaux ont riposté par des hurlements de fureur, par des exclamations indignées en réclamant la censure avec exclusion temporaire pour M. Déroulède.

Les membres de la majorité n'aiment pas entendre leurs vérités et ils ont tenté de frapper le député d'Angoulême ; mais la scène a subitement tourné du tragique au comique.

Pendant la tête, M. de Mahy a fait voter par mains levées : résultat, épreuve douteuse ; il a eu recours alors au vote par assis et levé : résultat, épreuve douteuse. Pour la troisième fois, il a invité les députés à manifester leur volonté et, pour la troisième fois, l'épreuve a été douteuse.

L'infortuné vice-président ne savait plus que faire quand, ayant pitié de lui, le secrétaire lui a soufflé que l'incident était clos. M. Déroulède a pu ainsi assister au vote de l'urgence réclamée par lui.

LA QUESTION JUIVE EN RUSSIE

DÉMARCHES DE M. DE ROTHSCHILD
RÉPONSES DE MM. RIBOT ET DE FREYCINET

On se rappelle les démarches faites par l'Angleterre auprès du gouvernement du Tsar pour obtenir le retrait des mesures prises contre les israélites de son Empire.

Nous avons appris de bonne source, à ce sujet, que le gouvernement français a été, lui aussi, pressenti officieusement pour qu'il intervînt en faveur des israélites russes auprès de l'Empereur de Russie.

M. de Rothschild, lui-même, s'est rendu récemment chez M. Ribot et lui a demandé de vouloir bien faire connaître au gouvernement du Tsar que la France verrait avec plaisir les principes de tolérance et de libéralisme prédominer, dans ses décisions, relativement aux israélites menacés de mesures répressives.

M. Ribot ne déclina pas tout de suite ces ouvertures. Mais il fit remarquer à M. de Rothschild que pareille démarche lui semblait beaucoup trop grave pour qu'il pût en prendre l'initiative sans que M. le président du conseil en fût informé et il l'engagea à exposer lui-même ses desirs à M. de Freycinet.

M. de Rothschild, sur cette réponse de M. Ribot, rendit alors visite à M. de Freycinet, et faisant appel aux sentiments de commisération et de respect de la liberté de conscience qui doivent prédominer en notre siècle de lumière et de progrès, il s'efforça de lui faire comprendre combien il était regrettable de voir, en Russie, les israélites victimes des idées d'un autre âge et lui demanda de vouloir bien intervenir en leur faveur auprès du gouvernement du Tsar.

M. de Freycinet ne chercha pas à dissimuler à M. de Rothschild tout l'intérêt qu'il portait personnellement aux israélites de Russie, mais il ne lui cacha pas non plus qu'il lui était absolument impossible de tenter la démarche qui lui était demandée.

M. de Freycinet fit observer à M. de Rothschild combien la France s'était trouvée isolée en Europe, en face de la triple alliance, il n'y a pas bien longtemps encore ; il lui rappela au prix de quels efforts et de quelle patiente diplomatie elle avait enfin réussi à se concilier, à défaut d'alliance formelle, l'amitié du peuple russe et les sympathies d'Alexandre III et de son gouvernement. Une intervention de la France, même discrète et amicale, en faveur des israélites de Russie, serait une immixtion imprudente dans les affaires intérieures d'un pays ami qui ne pourrait que s'en froisser et nous en tenir rigueur. Cette intervention ne pourrait nous attirer de la Russie qu'une réponse fort désagréable pour notre amour-propre. La Russie ne manquerait pas de nous faire remarquer que si nous étions froissés de ses procédés à l'égard des israélites, elle aurait, de son côté, de bonnes raisons de nous reprocher nos tendresses pour nos socialistes qui donnent un fort mauvais exemple aux peuples des pays monarchiques et qu'en somme nous plus durement qu'elle traite ses israélites.

On était alors au lendemain de l'affaire de Fourmies.

En conséquence, M. de Freycinet termina en déclarant à M. de Rothschild qu'il lui était tout à fait impossible de faire ce qu'il lui demandait.

M. de Rothschild quitta le président du conseil, non sans avoir laissé comprendre qu'à l'avenir, il cesserait de s'occuper de la conversion des divers emprunts russes qu'il avait accepté de favoriser jusqu'à présent.

On a vu que M. de Rothschild a fidèlement, depuis, exécuté sa résolution.

On pourra contester l'exactitude de nos renseignements. Nous pouvons garantir l'authenticité des faits que nous venons de raconter. Nous les tenons d'un personnage politique habituellement fort bien renseigné, mais qui nous a prié de ne pas le nommer.

(France Nouvelle.)

LES ÉCONOMIES

Sur la nourriture du soldat

On connaissait le soldat récompensé dans la personne de son chef ; il appartenait à la Commission du budget et à son rapporteur, l'honorable M. Godefroy Cavaignac, de nous montrer le chef puni dans la personne du soldat. M. de Freycinet établit tout de travers ses prévisions budgétaires ; il dépasse de plusieurs millions les crédits votés pour la nourriture de la troupe ; de plus, il ne fait connaître au Parlement cette situation regrettable que plusieurs mois après la clôture de l'exercice. Est-ce à lui qu'on s'en prend ? que non pas ! C'est sur le troupier, et, qui pis est, c'est sur son estomac que la Commission du budget fait peser sa mauvaise humeur. Le ministre a commis une faute, le soldat en sera puni par la réduction de sa ration de viande.

En ce moment les corps de troupes achètent leur viande à l'aide d'une indemnité journalière dont le taux est fixé par le ministre au commencement de chaque semestre, d'après les prix courants du commerce. Ce taux varie donc deux fois par an, et aussi suivant les localités. Rien de plus équitable : on a reconnu que le soldat avait besoin d'une ration de 300 grammes de viande par jour, et l'on aurait pu, comme pour le pain, la lui donner en nature, mais on a reculé devant les difficultés d'exécution, et on a préféré laisser au corps le soin de se procurer directement cette viande. Au moins faut-il que l'indemnité allouée à cet effet représente la valeur réelle de la ration, et c'est pour cela que le taux en est réglé proportionnellement au prix de la viande dans les diverses garnisons. Le budget de l'exercice 1890 avait été établi sur un taux moyen de 0,27,25 ; or, le taux réalisé a été de 0,32,80, soit par ration une augmentation de 0,05,55 produisant un excédent de 204 fr. pour 4,000 francs et un dépassement budgétaire définitif de 6,721,000 francs.

Certes l'écart est considérable, et il ne témoigne ni d'une grande prévoyance ni d'une grande précision dans les calculs du service de l'intendance ; il est évident en outre que M. de Freycinet eût pu prévenir la Commission du budget dès le mois de décembre 1889 pour le 4^e semestre 1890, et dès le mois de juin 1890 pour le second semestre, tandis qu'il a attendu le mois de février 1891. Le taux de l'indemnité de viande était, comme nous l'avons dit, fixée avant le commencement de chaque trimestre, on connaissait au plus tard le 4^e juillet 1890 le chiffre exact et total du dépassement. Tout cela dénote donc soit une négligence coupable, soit le désir d'acculer la Chambre devant les nécessités du fait accompli, et l'on s'explique le mécontentement de la Commission du budget.

Ce que l'on ne s'explique plus par exemple, c'est le remède qu'elle a proposé d'adopter. A l'indemnité variable elle entend substituer une indemnité fixe, incompressible dans la solde, et uniforme pour toute l'armée et pour toute la France. En conséquence, pour un régiment stationné à Paris ou à Lyon, dans le Midi ou dans le Nord, la somme allouée comme indem-

nité de viande sera la même, sans qu'il soit tenu aucun compte du prix auquel cette denrée est cotée sur ces différents marchés. Qu'en résultera-t-il ? C'est que la quantité que le soldat pourra se procurer sera exagérée là où la viande sera bon marché, tandis qu'elle sera insuffisante là où elle est chère. Ici l'homme aura plus que ses 300 grammes ; là il n'en aura que 250 ou même 200.

La Commission du budget compte, a dit le rapporteur, sur l'ingéniosité des chefs de corps et des commandants de compagnie ou d'escadron, qui trouveront moyen de se débrouiller, comme ils le font d'ores et déjà pour l'habillement. On sait, en effet, que, depuis quatre ou cinq ans, ce dernier service est soumis au régime de l'abonnement ; on donne au corps tant par homme et par jour, à lui de s'arranger pour habiller ses hommes le mieux ou le moins mal qu'il pourra. Malheureusement la nourriture et l'habillement ne sont pas du tout des services comparables. On peut transporter le drap, le cuir, les effets confectionnés, d'un point à l'autre du territoire, et si un régiment ne trouve pas à se procurer ce dont il a besoin dans la localité où il est stationné, il peut s'adresser à des fournisseurs même fort éloignés et arriver à payer le même prix ou à peu près. Le système est impraticable pour la viande, parce qu'il faut la prendre sur place, ou du moins qu'on ne peut pas la transporter chaque jour au-delà d'une distance donnée, parce qu'il faut payer l'octroi, et que, de ce chef, le prix de cette denrée varie dans des proportions considérables d'une ville à l'autre. Enfin l'on conçoit fort bien que l'on puisse faire des économies sur l'habillement, en prolongeant de quelques mois la durée d'un pantalon ou d'un képi ; il n'est pas admissible qu'on en fasse sur la nourriture. Le soldat peut à la rigueur se contenter d'une capote en plus ou moins bon état, d'une paire de chaussures plus ou moins éculées ; on ne saurait l'obliger à se serrer le ventre, uniquement pour complaire à M. le rapporteur de la Commission du budget dont le rêve consiste — c'est lui qui nous l'apprend — « à décentraliser la gestion des crédits et à les transformer en allocations à forfait dont les corps sont intéressés à tirer le meilleur parti possible ».

Le soldat n'a pas à entrer dans ces considérations du domaine économique, et les questions de décentralisation, de forfait, le touchent fort peu. Ce qui lui importe, c'est sa gamelle, et une gamelle pas trop maigre. Elle l'est déjà bien assez aujourd'hui, et il faut n'être jamais entré dans une caserne à l'heure de la soupe, pour oser proposer de rogner encore sur le misérable morceau de viande, qui constitue la ration journalière de nos troupiers.

COLONEL SERVAL.

INFORMATIONS

Samedi, Madame la Comtesse de Paris, après avoir déjeuné chez M^{re} le duc de Chartres, a rendu visite dans l'après-midi à M^{re} la duchesse de Montpensier. En quittant sa mère, elle a été visiter les belles collections rapportées

d'Asie par M. Bonvalot et le prince Henri d'Orléans. Elle avait été précédée au Muséum par M^{re} le duc d'Aumale et le comte d'Eu.

Le soir, un grand dîner a réuni, rue Jean-Goujon, autour de la princesse, les membres de la famille d'Orléans présents à Paris, quelques amis intimes et plusieurs personnalités politiques.

M^{me} la duchesse de Montpensier a reçu la reine Isabelle à déjeuner à l'hôtel Bristol, où elle séjournera jusqu'aux premiers jours de la semaine.

LE GRAND-PRIX

Malgré le temps incertain, un nombreux public s'est rendu hier à Longchamps.

Le temps sombre et brumeux a nui au coup d'œil des tribunes; les toilettes printanières n'égayaient pas comme d'habitude cette journée du Grand-Prix de Paris. La foule était cependant considérable et se pressait autour des guichets du pari mutuel, remis en fonction.

Voici le résultat du Grand-Prix (100,000 fr., 3,000 mètres).

Sont arrivés: 1^{er}, *Clamart*, à M. Edmond Blanc; 2^e, *Révérend*, à M. Edmond Blanc; 3^e, *Clément*, à M. H. Delamarre.

AU TONKIN

Le courrier de l'Indo-Chine apporte les nouvelles suivantes :

« Une explosion de dynamite a éclaté à l'exploitation des houillères de Nong-Son (Annam). Quatre hommes ont été tués, dont un ingénieur, et quatre blessés.

« Une bande de pirates, forte de 230 hommes, a été attaquée par la garde civile au moment où elle passait le Song-Calo : 23 pirates ont été tués et 30 blessés; nous avons eu 2 tués et 2 blessés.

« Le garde principal Roule se mit à la poursuite de 80 pirates chinois et leur tua 15 hommes. Nous avons eu un milicien blessé. »

L'APAISEMENT

Les religieuses de Saint-François d'Assise étaient établies dans la commune de Crémien depuis 1844.

Une donation par testament fut faite en leur faveur. Le 21 août 1865, M^{me} veuve Guichard, légua à la commune de Villemorien la maison dans laquelle les sœurs étaient installées, à la condition expresse et formelle que « l'instruction y serait donnée par deux religieuses enseignantes, appartenant autant que possible à l'ordre de Saint-François d'Assise. »

La testatrice légua en outre à la commune une rente annuelle et perpétuelle de 450 francs pour l'entretien de cette école.

En octobre dernier, la religieuse titulaire fut changée. L'administration refusa d'agréer une

nouvelle titulaire : la rentrée ne put s'opérer.

Les sœurs, ne pouvant obtenir l'autorisation d'ouvrir leur école, voulurent abandonner la place; le conseil municipal s'y refusa. Le 28 décembre dernier, l'administration prit un arrêté ordonnant la laïcisation de l'école de Villemorien, et l'établissement de l'école laïque dans le local même occupé par les sœurs.

Toute la population protesta. Le Conseil vota la construction d'une école laïque de filles à côté de l'école libre.

L'administration ne voulut rien entendre et fit annoncer le 16 mai dernier, aux sons du tambour, l'ouverture pour le 20 d'une école laïque de filles dans le local occupé par les religieuses. Le 20 mai, aucune école ne s'ouvrit et les religieuses occupaient encore la maison léguée par M^{me} veuve Guichard.

Le 26 mai, à huit heures du matin, l'adjoint au maire de Villemorien se présentait à la maison d'école, escorté d'un serrurier et de trois gendarmes. Il trouva porte close. L'immeuble n'était occupé que par les deux religieuses.

Les gendarmes, alors, sur l'ordre de l'adjoint, escaladèrent la fenêtre du rez-de-chaussée, firent irruption dans la maison et jetèrent les pauvres religieuses à la rue, malgré leurs protestations énergiques. L'adjoint ne leur a pas même permis de prendre les vêtements et les objets qui leur étaient nécessaires.

Les religieuses ont été recueillies par une famille charitable du village.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 7 juin 1891.

La fermeté a été le caractère dominant de la semaine, et bien que les affaires ne soient pas très abondantes, la tenue des cours ne laisse rien à désirer. Nous laissons le 3 0/0 à 95.65; le 4 1/2 0/0 à 104.95.

La Banque de Paris s'est traitée en bonnes tendances de 787 à 790. C'est une avance de 10 fr. sur la semaine dernière. Le solde du dividende sera en paiement le 1^{er} juillet à raison de 25 francs par action.

La Société Générale a conservé son cours à 475. On allègue pour expliquer cette immobilité l'état d'indécision qui a succédé à la crise. Il n'en est pas moins vrai que les actions de la Société Générale devraient depuis longtemps avoir dépassé le pair.

Le Crédit Lyonnais s'est avancé à 781, en reprise de 6 fr.

La Banque d'Escompte imprudemment visée par la spéculation a poursuivi le redressement de sa cote. On reste à 465.

Le Crédit Foncier a fait 1,265. Le Crédit Mobilier a eu de bons achats au comptant à 377.

Les affaires du Crédit Foncier de Tunisie suivent toujours leur marche ascendante. Dans sa séance d'hier, le conseil d'administration a autorisé pour 448,000 fr. de nouveaux prêts.

Sur le marché des chemins de fer on signale la reprise des Chemins Portugais. Les actionnaires sont convoqués en assemblée générale pour le 26 juin.

L'obligation Porto-Rico s'est traitée de 270 à 275 avec un coupon de 7.50 à détacher le 1^{er} juillet.

Les obligations Linares à Almería ont été également recherchées à 250. On remarque de nombreux arbitrages entre ces titres et les autres obligations de chemins espagnols qui donnent le même revenu et sont à des prix beaucoup plus élevés.

Toutes les mines d'or qui ont été sagement étudiées et habilement conduites, ont été grandement florissantes; quelques-unes ont décuplé et tué les capitaux qui s'y sont intéressés. Mais, parmi toutes celles dont le succès a été le plus grand, plaçons l'Electra. L'exploration a été dirigée par M. Dario Valdizan, professeur à l'école des mines de Lima, et contrôlée par la direction de cette école. L'or a été reconnu dans les filons et dans les alluvions par l'expert assermenté du gouvernement, l'ingénieur des mines don Edouardo Girardo et confirmé officiellement par le ministre des finances et du commerce.

Le rendement probable a été estimé par M. B. Rylski, ancien professeur à l'école centrale de Lyon, et par M. Couchoud, celui-là même qui a pris part à l'exploitation du Callao, la fameuse mine d'or du Venezuela. C'est la Société Française, place Vendôme, qui présente cette affaire au public.

Les actions du Crédit Foncier d'Autriche ont clôturé en nouvelle hausse à 1,135. Un coupon de 30 fr. sera mis en paiement le 1^{er} juillet prochain.

Les Chemins Economiques font 413.

NOUVELLES MILITAIRES

NOS GÉNÉRAUX

Depuis quelque temps, notre état-major général est cruellement éprouvé. Jamais la mort n'y a fait plus de victimes en temps de paix.

Nous apprenons encore deux tristes nouvelles : le général Sumpt et le général Chanu viennent de mourir.

Le général Sumpt (Louis-Joseph), gouverneur des Invalides, est mort samedi.

Né le 13 novembre 1816, à Nancy, il entra à Saint-Cyr en 1834, où il resta cinq ans.

Sous-lieutenant d'état-major le 1^{er} octobre 1839, lieutenant en 1842, capitaine en 1844, chef d'escadron en 1856, lieutenant-colonel en 1864, colonel le 20 août 1870, il fut promu général de brigade le 16 septembre 1871 et admis à la retraite par décret du 3 décembre 1878.

Il était grand officier de la Légion d'honneur. On sait que le général Sumpt a eu les deux poignets emportés par un obus à Sedan.

Le général Chanu, de l'infanterie de marine, est mort vendredi à Paris.

Il avait ressenti l'année dernière, pendant sa tournée d'inspection aux Antilles, les atteintes du mal auquel il a succombé.

Le général Chanu, né le 29 août 1843, était entré à Saint-Cyr en 1863; sous-lieutenant d'état-major en 1865, lieutenant en 1867, capitaine le 14 mai 1870, chef de bataillon le 26 octobre 1875, lieutenant-colonel en 1882, colonel en 1884, il avait reçu les étoiles le 5 mai 1887.

C'était, de beaucoup, le plus jeune général

de l'armée. Il était commandeur de la Légion d'honneur.

MORT DU COLONE LEBEL

Le colonel Lebel, inventeur de notre fusil de guerre, est mort avant-hier à Vitré, où il exerçait, depuis sa mise à la retraite il y a quelques mois, les fonctions de receveur particulier des finances.

Né le 18 août 1838, dans les environs d'Angers, il était entré à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr en 1855. Le 4^{er} octobre 1857, il était nommé sous-lieutenant au 58^e de ligne; en 1863, il était promu lieutenant au 69^e et passait capitaine au même régiment en 1869.

L'année suivante, il faisait avec les bataillons actifs la campagne de 1870; à la suite de la capitulation de Sedan, il était interné en Allemagne.

Revenu en France en 1871, il fut envoyé au 66^e de ligne à Tours. En 1876, il fut nommé chef de bataillon au 135^e à Cholet, et peu de temps après fut chargé du commandement de l'École régionale du tir du camp du Ruchard.

Promu en 1883 lieutenant-colonel du 105^e à Alençon, il fut presque aussitôt détaché à la commission chargée par le général Thibaudin, ministre de la guerre, d'étudier les changements qu'il y avait lieu d'apporter dans l'armement de notre infanterie.

Ces études, on le sait, aboutirent à l'adoption d'une arme à répétition, qui prit le nom de fusil Tramond-Lebel, modèle 1886, dit aussi fusil de l'École normale de tir.

C'est l'arme dont est actuellement dotée notre infanterie; la fabrication en a commencé en décembre 1886.

Le 13 janvier 1887, le lieutenant-colonel Lebel, promu colonel, fut placé à la tête du 120^e régiment d'infanterie, à Sedan.

Il n'y resta que trois ans. Atteint d'une grave maladie de cœur, il dut, après plusieurs congés passés dans son pays natal, demander sa retraite avant l'âge, en 1890.

Il reçut, avant de quitter l'armée, la croix de commandeur de la Légion d'honneur, et fut nommé, quelque temps après, receveur particulier des finances à Vitré, où il vint de mourir.

(France nouvelle.)

Chronique Locale

ET DE LOUE ET

L'EXPOSITION

MM. Boret, Boutault, Doguereau, Sourdeau, membres de la Commission de l'Exposition, accompagnés de M. le Sous-Préfet et de M. le Commissaire général de l'Exposition, se sont rendus, samedi dans l'après-midi, auprès de M. le Général commandant l'École de cavalerie,

L'Homme aux cent millions

PAR PAUL VERDUN

XXXIV

« SCRIPTA MANENT... » LES ÉCRITS RESTENT

— Vous avez remarqué, messieurs les jurés, continua Maurice Belcoq, que René Bernard dit un peu plus haut qu'il ne sait pas s'il acceptera la dot que Wegrow veut donner à sa belle-fille; il connaît l'origine de cette fortune, et il se demande si l'honneur ne lui commande pas de la refuser.

Cette pensée se développe dans l'esprit de Bernard, et le porte à rechercher le conseil d'un homme d'expérience. Je le laisse vous raconter lui-même ce qu'il fit. Ce récit est daté du 5 septembre.

« Depuis longtemps, écrit l'inventeur, je suivais les articles de Gustave Marchand; je lisais ses romans, et, en même temps, sans en avoir l'air, j'observais sa façon de vivre. Son extérieur de travailleur, ses écrits où se révélaient un esprit clair et une conscience droite, et surtout sa vie d'homme profondément reli-

gieux, me décidèrent à lui demander conseil.

« Le 2 de ce mois, je le vis, et, après lui avoir demandé de garder toujours, et quoi qu'il arrive, le silence sur ce que je lui apprendrais, ce qu'il me jura, je lui exposai les origines de la fortune d'Odon Wegrow. Que dois-je faire, lui demandai-je ensuite, relativement aux quatre millions qui me sont offerts pour la dot de Mademoiselle de Courson? Me conseillez-vous, M. Marchand, de les accepter ou de les refuser? »

« Il réfléchit pendant deux jours, puis me rapporta cet réponse :

« — Vous ne devez pas, parce que vous êtes un homme d'honneur, profiter de l'argent de ce financier, gagné dans la trahison, dans des tripotages de Bourse et dans des émissions qui ne sont pas honnêtes, bien qu'ils soient protégés par la loi.

« Cet argent a été volé à des gens naïfs qu'on a dépouillés. C'est l'argent des pauvres, il doit retourner aux pauvres. Si vous-même vous étiez dans la misère, je vous dirais : acceptez-le à titre de restitution et faites-en le meilleur usage possible. Soulagez avec cette fortune les malheureux. Mais vous possédez de petites rentes, vous gagnez de quoi vivre lar-

gement, vous ne devez pas vous payer les agréments du luxe avec ces millions volés.

« Deux solutions se présentent à vous.

« La première consiste à refuser purement et simplement cette dot.

« La seconde, qui sauve les apparences, consiste à dire : J'accepte que cette dot soit portée sur le contrat, mais à la condition qu'elle soit employée tout entière, immédiatement, à une institution charitable.

« Cet avis exprimé aussi nettement mit un terme à mes indécisions. Je vis le banquier et lui déclarai que je n'acceptais les quatre millions qu'il voulait donner à ma fiancée, que si cette somme était immédiatement consacrée à une fondation de charité. A ces paroles, Wegrow faillit tomber de son haut. Il me crut fou. Il ne comprenait pas.

« Il me pressa de questions pour apprendre le motif de ma décision. Désirant le ménager, ne voulant pas tout brusquer, je répétai que je ne pouvais accepter ses millions, sans m'expliquer davantage. Un moment, il crut avoir compris; il me dit :

« — Vous craignez d'être accusé d'avoir conclu un mariage d'argent. Ne vous tourmentez pas pour si peu ! J'ai, sous la main, le

moyen de vous mettre en possession de cette dot, en vous associant à l'une de mes entreprises.

« Je refusai avec indignation.

« Alors Wegrow se mit en colère, il me reprocha d'être un homme de rien, il trouva humiliant pour lui que sa belle-fille, portant un des plus beaux noms de France, s'unît avec un fils du peuple.

« Alors, je ne me contins plus.

« — Ma race, lui répondis-je, bien que je me nomme Bernard tout court, est du plus pur sang français, tandis que votre noblesse à vous, prétendu comte de Garwolin, est une noblesse de contrebande.

« Dites-moi où vous avez gagné votre fortune? »

« — Mais dans la banque, par moi intelligent ! »

« — Vous l'avez accrue par vos tripotages et vous l'aviez commencée par la trahison à Sadowa.

« Et, lui mettant sous les yeux les articles de la *Wiener Zeitung*, je rabattis son insolence.

« Wegrow se ramassa sur lui-même de façon à me faire croire qu'il allait s'élaner sur moi. Je vis flamber dans ses prunelles un éclat

pour lui demander de vouloir bien accorder la libre disposition des emplacements quelques jours plus tôt, de façon à avancer l'ouverture de l'Exposition.

M. le Général — et la population saumuroise lui en saura gré — a fait l'impossible pour combiner ses ordres de service avec les désirs exprimés par les membres de la Commission, et met à la disposition des organisateurs de l'Exposition :

Le manège des Ecuyers, à partir du 28 août ; Le Chardonnet et la carrière Maranga, à partir du 20 août.

Les travaux d'installation pourront donc commencer le 21 août dans ces deux derniers emplacements, et la Commission va pouvoir fixer probablement au 3 septembre l'ouverture de l'Exposition, qui aura ainsi une pleine durée de quinze jours.

Nous adressons à M. le général Jacquemin l'expression de notre sincère gratitude pour l'empressement qu'il a montré en cette circonstance pour sa ferme volonté à donner toute satisfaction aux désirs des commerçants et industriels de Saumur.

A la lettre parue jeudi dernier dans l'*Echo Saumurois* et signée « UN DISTILLATEUR », M. le Commissaire général de l'Exposition a fait la réponse suivante, qui a été approuvée, vendredi, à la réunion de la Commission tenue à la Mairie, sous la présidence de M. le Commissaire général, réunion dont nous avons rendu compte dans notre dernier numéro :

« Saumur, 3 juin 1891.

« Monsieur le Rédacteur,

« Je suis absolument de l'avis de votre honorable correspondant, et je voudrais voir l'Exposition industrielle et commerciale disposer d'une période plus longue que celle du 11 au 20 septembre.

« Si cette personne, que je regrette de ne point connaître et avec laquelle j'aurais bien voulu m'entretenir, veut bien prendre le soin de nous apporter l'adhésion formelle de M. le Général commandant l'Ecole, en ce qui concerne la libre disposition du manège ou des manèges du 20 août au 27 septembre, nous pourrions changer les dates indiquées jusqu'alors.

« Mais que votre correspondant n'oublie pas que le Général, en mettant le manège des Ecuyers à notre disposition, nous a indiqué que ce manège devait être rendu libre, assez tôt, pour que les travaux d'appropriation de la piste y soient faits avant le 4^{er} octobre.

« Or, si l'Exposition ferme le 27 septembre au soir, votre correspondant peut-il m'affirmer que tout sera déménagé, remis en état, pour que la reprise des cours se fasse le 4^{er} octobre ?

« D'autre part, deux ou trois fêtes par semaine, du 30 août au 27 septembre, donnent un total de douze à quatorze fêtes.

rouge. En Espagne, j'ai vu, dans un combat de taureaux, un animal qui fondait sur un picador, et dont l'œil s'illuminait de cette lueur homicide. Il me semble que cet homme serait capable de commettre quelque violence, et il m'en a fait l'aveu. J'éviterai de me trouver avec lui. »

Maurice Belcoq s'arrêta de lire. — Comprenez-vous maintenant, messieurs les jurés, demanda-t-il, pourquoi Wegrow haïssait René Bernard ? L'aventurier, le faux noble, le tripoteur, le traître, le condamné à mort ne pouvait que désirer la disparition du Français honnête, travailleur, d'une conscience rigoureuse, qui possédait les secrets de son passé, et par cette connaissance, le tenait en son pouvoir.

Bernard estimait si bien de quoi était capable son futur beau-père, qu'il écrivait le 3 septembre, treize jours avant son mariage et dix jours avant le crime : « J'éviterai de me trouver avec lui ! »

Le banquier avait un intérêt pressant à tuer l'inventeur qui pouvait d'une indiscretion ruiner sa position ; il avait un intérêt personnel à s'emparer de la collection de la *Wiener Zeitung* et des autres pièces qu'il savait aux mains du jeune homme.

« Votre correspondant sait que le principal et les accessoires de ces fêtes coûtent de grosses sommes !

« Qu'il veuille bien nous établir quelques projets avec chiffres à l'appui.

« Qu'il veuille bien mettre en balance la dépense avec ce qu'il sait devoir être mis à notre disposition.

« Bref, tout en regrettant de ne pouvoir réaliser ses désirs, nos désirs vais-je dire, j'ajoute que je suis à sa disposition pour en causer avec lui, et faire auprès de M. le Général telle démarche qu'il lui conviendra.

« Veuillez agréer, etc.

« Le Commissaire général de l'Exposition, » A. POTTIER. »

LA FÊTE-DIEU

L'orage qui s'annonçait menaçant, au moment des derniers préparatifs de la procession, a fait craindre qu'elle ne pût avoir lieu ; mais, malgré une forte averse, tout le monde continuait à décorer les allées du superbe enclos de Saint-Louis, et, lorsque le soleil a brillé de nouveau, tout était prêt pour le départ du Saint-Sacrement. La musique de l'Institution a salué de ses brillants accords la sortie du radieux ostensor et les tambours ont fait entendre leurs roulements que répétaient les échos environnants. Le clairon sonnait aux champs, et Saumur a pu entendre au loin ces notes vibrantes qui jadis faisaient retentir ses rues, annonçant le passage du pieux cortège.

Aussitôt a commencé le long défilé des enfants des écoles chrétiennes, des jeunes filles des diverses congrégations avec leur blanche parure et des patronages.

L'association de Notre-Dame du Travail était là, entourant cet étendard que l'on revoit chaque mois, au jour marqué, entre les mains des associés. La corporation des chapeletiers avec leur splendide bannière, et saint Dominique leur patron, précédaient le dais.

Qu'ils étaient nombreux, ces hommes faisant escorte au Saint-Sacrement ! Le recueillement de ces fidèles adorateurs dénote que la foi des âges anciens n'est pas éteinte, et qu'au contraire elle se ravive plus forte à mesure que l'oppression se fait sentir davantage. Le défilé a demandé une heure, et quel ravissant spectacle offrait alors la procession traversant, au milieu des chants de triomphe, ces allées si magnifiquement décorées et dont les guirlandes, ornées de fleurs artificielles, témoignaient et de la foi des familles et de leur amour pour ce collège, où leurs enfants reçoivent, en même temps que l'instruction, les vrais principes qui seuls peuvent assurer leur bonheur au milieu de la société.

La bénédiction, donnée dans la prairie, a fait battre tous les cœurs : la foule s'est agenouillée, recueillie, et rien ne peut rendre l'expression de bonheur de tous ces fronts, un moment inclinés dans un silence général, et se relevant pour entonner ce chant de triomphe : *Laudate Dominum*.

C'est alors qu'en chantant le *Magnificat*, et en présence de l'ostensor, resplendissant des feux du soleil, et reposant sur son autel de fleurs, toute la foule s'est écoulée religieusement pour regagner la cour d'honneur où un second reposoir, adossé à la façade du monument, s'élevait à la hauteur du premier étage.

Ce trône aérien, paré de verdure et de fleurs, orné d'oriflammes et de lumières, attendait son Sauveur et son Dieu. Pendant que les prêtres sont agenouillés sur les gradins, que toute les bannières et l'étendard de Notre-Dame du Travail flottent à l'entour, M. le curé de Saint Pierre, au milieu du silence général, lit l'acte de consécration du diocèse d'Angers au Sacré-Cœur. Une seconde fois, la bénédiction est donnée, et le Saint-Sacrement rentre à la chapelle, pendant que la musique de Saint-Louis continue de faire retentir les airs de ses sons harmonieux et de ses accords triomphants. Au dehors de l'établissement, la foule était aussi compacte qu'à l'intérieur, le magnifique reposoir pouvait se voir de partout à l'entour du collège.

Toutes les paroisses environnantes de Saumur étaient représentées à cette cérémonie religieuse qui laisse toujours de si douces impressions. Que serait-ce, disait-on, si les processions circulaient dans nos rues ? Elles seraient l'occasion de dépenses multipliées qui répandraient le bien-être dans la classe ouvrière aussi bien que dans le commerce, sans qu'il en coûtât un centime à la Ville.

On faisait des comparaisons avec ce qui se passe à Nantes, à Angers, à Rennes, etc., où les municipalités se montrent plus soucieuses que la nôtre des sentiments religieux et des intérêts matériels de la population et du vœu de la majorité.

Nous devons rendre un solennel hommage à l'association de Notre-Dame du Travail. La plupart de ses membres ont voulu, hier, comme le dimanche précédent, prendre part à une procession libre sur la voie publique. Ils se sont rendus à Dampierre, et leur drapeau, ainsi que la bannière de saint Dominique, ont fait cortège au Saint-Sacrement.

Honneur à ces hommes qui spontanément sont allés en corps prendre part à cette pieuse cérémonie ! Leur empressement dénote combien ils se sentent froissés dans leurs convictions.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCE

Le 5 juin. — Julien-Clément Mabileau, au Petit-Puy.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Joseph-Louis-Marie Pointcouteau, cordonnier, et Henriette-Louise Guerriau, domestique, tous deux de Saumur.

Léon Pomian, charretier, et Joséphine-Henriette Guion, couturière, tous deux de Saumur.

Eugène-Alexandre Leroy, cultivateur, de Varrains, et Eugénie Girard, couturière, de Saumur.

René Chupin, cultivateur, de Saint-Hilaire-Saint-Florent, et Rose-Loyse Godineau, domestique, de Saumur.

Joseph Jamin, cocher, de Saint-Hilaire-Saint-Florent, et Henriette Pichaud, domestique, de Saumur.

Joseph-Marie de Lacoste de Belcastel, lieutenant au 40^e dragons, à l'École de Saumur, et Marie-Jeanne Anthoine de Saint-Joseph, sans profession, de Paris.

Gustave-Henri Rochelle, domestique, et Anne Fontaine, domestique, tous deux de Saumur.

Damas-René Baubrit, domestique, de Saint-Lambert-des-Lèves, et Clémentine-Alphonsine Boucher, domestique, de Saumur.

DÉCÈS

Le 6 juin. — Yvonne-Alexandrine Gérard, 1 mois, rue Saint-Jean.

ANGERS. — *Manœuvres militaires*. — Le 5 juin, à 6 heures du matin, le 135^e de ligne tout entier et environ deux escadrons du 4^e cuirassiers sont partis en promenade, par la route de Paris. Arrivés au Point-du-Jour, les troupes se sont partagées ; un escadron et le peloton des élèves caporaux du 135^e ont figuré l'ennemi ; la petite guerre a commencé à travers la campagne jusqu'à Pellouailles, où la réunion a eu lieu. Le général Mourland assistait à la manœuvre. Les troupes sont rentrées le soir à 6 heures.

DINER DU « VIN D'ANJOU »

C'est aujourd'hui qu'a lieu à Paris, chez Marguery, le dîner de la Société amicale des Angevins résidant à Paris, connu sous le nom de *vin d'Anjou*. On sait que cette Société, qui a été fondée sous la présidence d'honneur du regretté père Chevreul, compte parmi ses membres la plupart des députés et sénateurs de Maine-et-Loire, ainsi qu'un grand nombre d'artistes peintres, sculpteurs et musiciens, et quantité de médecins et d'avocats.

PILULES SUISSES !

Le médicament le plus populaire de France.

NANTES. — Quelques jours avant la fête du 65^e de ligne, dont nous avons parlé avant-hier, l'adresse suivante avait été envoyée par les officiers du 65^e à M. le Maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta :

« Monsieur le Maréchal,

« Le 65^e se prépare à fêter, pour la première fois, cette année, l'anniversaire de cette journée du 4 juin 1839, dans laquelle, par son courage, son esprit d'émulation, son mépris du danger, il contribua si puissamment au triomphe des armes françaises et à la gloire de son vaillant général en chef.

« A l'approche de cette solennité, le Régiment se recueille dans ses souvenirs. Il se sent fier, Monsieur le Maréchal, d'avoir donné son sang pour le pays, fier des 150 braves qui reposent là-bas, autour de leur colonel, fier d'avoir servi sous vos ordres, fier de cette entrée triomphale à votre suite, dans Milan folle de joie.

« En son nom, les officiers du 65^e se font un devoir, Monsieur le Maréchal, d'adresser à l'illustre vainqueur de Magenta l'hommage collectif de leur profond et affectueux respect.

« Nantes, le 31 mai 1891. »

Dernières Nouvelles

Dépêche télégraphique

Paris, 8 avril, 12 h. 57 soir.

Un grand banquet monarchique a eu lieu hier. M. d'Haussonville a prononcé un discours dans lequel il approuve l'attitude des députés qui concentrent leurs efforts pour défendre les intérêts religieux et conservateurs.

Il a terminé en disant que la France doit espérer le retour du Roi qui remettra la patrie à son rang dans l'Europe.

HAVAS.

MARCHÉS

LONGUÉ, 4 juin

Blé-froment, l'hect., 22 à 22 50. — Seigle, 14 à 14 50. — Orge, 14 fr. — Avoine, 10 fr. — Pommes de terre, le d.-d., 40 fr. — Foin, la charretée, 780 k., 70 à 80 fr. — Paille, 30 fr. — Pain, les 6 k., 2 40. — Beurre, le demi-kil., 1 fr. — Œufs, la douzaine, » 70. — Volailles, la couple, 3 à 7 fr.

AVIS

Nous rappelons à nos lecteurs que la Maison COCHET, 20, rue du Portail-Louis, à Saumur, est la seule Maison vendant réellement les Couronnes Funéraires à prix de fabrique. Ne pas acheter sans comparer les prix.

ÉPICERIE CENTRALE

28, rue Saint-Jean, Saumur.

HUILE D'OLIVES, extra vierge, de Nice

Véritablement pure, le 1/2 kilo 4 20

En bonbonnes de 5 kil. — 4 40

— de 40 kil. — 4 »

La maison ne vend qu'une seule qualité d'huile d'olives et la garantit absolument pure.

VINAIGRE BLANC d'Orléans, le litre » 50

— vieux — » 70

— de vin à l'estragon, — » 90

Les vinaigres à 0 70 et 0 90 sont garantis pur vin



FAIT DISPARAITRE CHEVEUX GRIS ENLÈVE LES PELLICULES ARRÊTE LA CHUTE DES CHEVEUX

Seul Régénérateur anglais ne poissant pas les cheveux et permettant de friser, donnant progressivement depuis le blond jusqu'au plus beau noir.

Le NIGER de HARRIS rend instantanément aux cheveux et à la BARBE leur nuance primitive par une seule application tous les 15 jours.

Le NIGER 450. — INOFFENSIF CHEZ PRINCIPAUX COIFFEURS, PARFUMIERS ET PHARMACIENS. Entrepôt à PARIS : HARRIS, 13, Rue de Trévise

Saumur, chez COUTARD, coiff' p^r, 2, r. St-Jean.

PAUL GOBET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e LOUIS ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, 7.
Et de M^e POCHON, notaire à Nueil-sous-Passavant.

VENTE

SUR LICITATION
Aux enchères publiques
Entre une faillite et des majeurs

DE
DIVERS IMMOBILES

Consistant en :
UNE MAISON
SERVANT D'HOTEL
et vastes Dépendances
JARDIN, TERRES & VIGNES

Le tout situé au bourg de la commune de Trémont, canton de Vihiers, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le **Dimanche 5 Juillet 1891**, à une heure du soir, à la Mairie de la commune de Trémont, par le ministère de M^e POCHON, notaire à Nueil, commis à cet effet.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :
Qu'en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du vingt-trois mai mil cent quatre-vingt-onze ;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de M. Louis Bonneau, expert comptable, demeurant à Saumur, agissant en qualité de syndic définitif de la faillite du sieur François Jouet, aubergiste, demeurant au Pont, commune de Trémont, dûment autorisé à procéder par ordonnance de M. le juge commissaire à la faillite, en date du quatorze février mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré, ayant M^e ALBERT pour avoué ;

En présence de :
1^o M. Auguste Jouet, commissaire en biens, demeurant boulevard du Grand-Cerf, ancienne caserne de Passage, à Poitiers ;

2^o M. Camille Jouet, ouvrier boulanger, demeurant à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), rue de Louviers, numéro 8, ayant M^e LE RAY pour avoué ;

En présence encore ou lui dûment appelé de : M. Eugène Jouet, boulanger, demeurant rue Gambetta, numéro 40, à Courbevoie (Seine), défaillant au jugement précité ;

Il sera procédé à l'adjudication publique et à l'extinction des feux, au jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M^e POCHON, notaire à Nueil-sous-Passavant, des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION

Immeubles situés commune de Trémont

Premier lot.

1^o Une maison servant d'hôtel, sise au village du Pont, commune de Trémont, connue sous le nom de la Croix-Blanche, comprenant, une maison principale, composée, au rez-de-chaussée, d'une vaste cuisine, d'une autre pièce à feu derrière, au premier étage d'une vaste chambre, et d'un magasin s'exploitant par un escalier en pierre, donnant dans la cour ci-après, grenier sur le tout, cour au levant dans laquelle sont édifiés : petits toits à volailles, peux d'aisance, buanderie, cellier avec grenier au-dessus, écurie à la suite, hangar, autre écurie et autre hangar, magasin et deux autres petites écuries à la suite ; petite maison, comprenant chambre à feu au premier, grenier au-dessus, portail donnant sur la route de Saumur aux Sables-d'Olonne, puits au milieu de la cour ;

Le tout en un seul tenant, joignant dans son ensemble au midi ladite route, au couchant le chemin du Moulin-à-Eau, au nord Catroux et l'article ci-après, au levant Buffard et Devy, d'une contenance totale de dix ares et inscrit sous le numéro 1335 du plan cadastral, section B,

2^o Un jardin contenant six ares soixante-dix centiares, inscrit sous le numéro 1340 du plan cadastral, section B, joignant au midi l'article ci-dessus, au couchant Catroux, au nord le Verger ci-après, et au levant Buffard et Bédard.
Mise à prix..... 4,000 fr.

Deuxième lot.

Une pièce de terre en vigne, dite le Verger, contenant vingt-deux ares cinquante centiares, comprise au plan cadastral de ladite commune sous le numéro 1344 de la section B, joignant au midi le jardin ci-dessus, au couchant le coteau ci-après, au nord Gabillard, au levant Bédard.
Mise à prix..... 500 fr.

Troisième lot.

Un morceau de terre dit le Coteau, même commune, contenant vingt-cinq ares cinquante centiares, compris au plan cadastral sous le numéro 1345 de la section B, joignant au midi et au couchant le chemin du Moulin-à-Eau, au nord Cluche et Goubault et au levant le Verger ci-dessus.
Mise à prix..... 600 fr.

Quatrième lot.

Un morceau de terre, contenant trois planches de vigne, sis au lieu dit le Clos-de-Trémont, d'une superficie d'environ dix-sept ares, inscrit sous le numéro 1192 du plan cadastral section B, joignant au nord Allotte, au levant la route du Pont au bourg de Trémont, au midi veuve Bourgeary, et au couchant la même.
Mise à prix..... 250 fr.

Cinquième lot.

Un morceau de terre en vigne, dit la Grande-Planche, au lieu dit le Clos-de-Trémont, contenant dix ares cinquante centiares, inscrit sous le numéro 1221 du plan cadastral de ladite commune, section B, joignant au nord Augereau, au levant un sentier, au midi Jean Bonneau, au couchant la route de Trémont aux Cerqueux.
Mise à prix..... 150 fr.

Sixième lot.

Une planche de vigne, sise au lieu dit le Clos-de-la-Dézière, d'une contenance de quatre ares trente centiares, comprise sous le numéro 405 du plan cadastral de la section A, joignant au nord Paquier, au levant Matignon, au midi Buffard (fossé entre), au couchant Brouard.
Mise à prix..... 50 fr.

Septième lot.

Un morceau de terre, contenant une planche et demie de vigne, sis au même Clos, d'une superficie de onze ares soixante centiares, inscrit sous le numéro 394 du plan cadastral, section A, joignant au nord le chemin de la Dézière, au levant la route et Augereau, au midi la route de Trémont aux Cerqueux et Mademoiselle Gautier, au couchant Bédard.
Mise à prix..... 150 fr.

Total des mises à prix : 5,700 fr.

S'adresser, pour tous autres renseignements :

Soit à M^e LOUIS ALBERT, avoué poursuivant la vente ;

Soit à M^e POCHON, notaire à Nueil-sous-Passavant, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé par moi avoué-licencié soussigné, à Saumur, le six juin mil huit cent quatre-vingt-onze.

L. ALBERT

Enregistré à Saumur, le huit juin mil huit cent quatre-vingt-onze, folio case . Regu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: L. PALUSTRE.

A CÉDER

Magasin de Mercerie
Et de Bonneterie

Situé dans un bon quartier de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME, 30 ans, demande place de COCHER.
S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A ADJUGER

En l'étude et par le ministère de M^e LELIÈVRE, le Samedi 27 Juin 1891, à une heure du soir,

UNE MAISON

Sise à Saumur, rue des Patiens, 1.

JOUISSANCE IMMÉDIATE

Prix payable comptant, ou un tiers comptant et deux tiers dans cinq ans, avec intérêts à 4 0/0.

Faculté de traiter avant l'adjudication.

Etude de M^e HATIN, notaire à Chouzé-sur-Loire.

A VENDRE

Meublé ou non meublé

LE JOLI CHATEAU DES RÉAUX

Ayant appartenu à Tallemant des Réaux

Ferme neuve, terres, prairies, vignes et bois, contenant vingt-deux hectares environ.

Le tout situé près la station de Port-Boulet (ligne de Paris à Nantes).

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e HATIN, notaire.

A VENDRE

Quelques MILLE BOUTEILLES et FILLETES de BON VIN ROUGE, récolte 1887. PRIX : 4 fr. 25 la bouteille et 0.60 la fillette, fût compris, pris à la cave, transport et emballage en sus, et par paniers de 15 jusqu'à 400.

Ce vin, récolté en bon cru, est naturel, tel que le cep l'a produit.

René PASQUIER

Propriétaire au château du CLOS-BONNET (PRÈS SAUMUR).

Adresser les demandes à Saumur, rue du Roi-René, 15.

NOTA. — Si vous aimez le bon vin, goûtez-y, surtout dans une petite salade aux fraises.

ENTREPOT
DE PRODUITS CHIMIQUES
COURTET, rue Daillé, Saumur

Sulfate de fer, garanti pur, 7 francs les 100 kilos.
Sulfate de cuivre, garanti pur, 50 fr. les 100 kilos, par fût de 250 kilos.
Soufre sublimé de Marseille, garanti pur, 1^{re} marque.

ENTREPOT
CIDRE de Bretagne
PREMIÈRE QUALITÉ
P. FOUCHÉ, rue d'Orléans.

ON DEMANDE Un Ménage pour servir à la campagne, le mari cultivateur-vigneron, et la femme bonne basse-courrière.
S'adresser au bureau du journal.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,
fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Échanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement. Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

Épicerie Parisienne IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

SAVON BRITANNIQUE pour laver à froid

LE PAIN, 0 fr. 50

Suppression des lessiveuses et de l'emploi des cristallisations, etc. — Importante économie de temps et d'argent. — Ce savon conserve le linge et lui donne une blancheur éclatante.

Hôtel-Restaurant des Trois-Ancre

Ancienne Maison GUÉRINEAU

LIGNAIS, Succ^r

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50

Excellents vins rouges et blancs

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.

PENSION DEPUIS 60 FR.

SALONS & CABINETS PARTICULIERS

Dîners sur commande

PRIX MODÉRÉS

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable

DE

B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes, des principales Banques et Administrations. — Médaille à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :

Imprimerie PAUL GODET, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Mairie de Saumur

Certifié par l'imprimeur soussigné,

MARE,

1891